

FICHE ACTION 6 : Réhabiliter les zones dunaires dégradées

PRIORITE :



**PLAGE DES GRANDS SABLES
POINTE DES CHATS**

FINALITE :

Maîtriser la fréquentation pour lutter contre la dégradation des milieux dunaires.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Pointe des Chats, plage des Grands Sables

Parcelles cadastrales : ZH 38, 40

Objectifs liés à l'action : A1, A2

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

Dune mobile embryonnaire (2110) ; Dune mobile du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dune blanche) (2120) ; Végétation annuelle des laisses de mer : 1210

Statuts des parcelles :

Pointe des Chats :

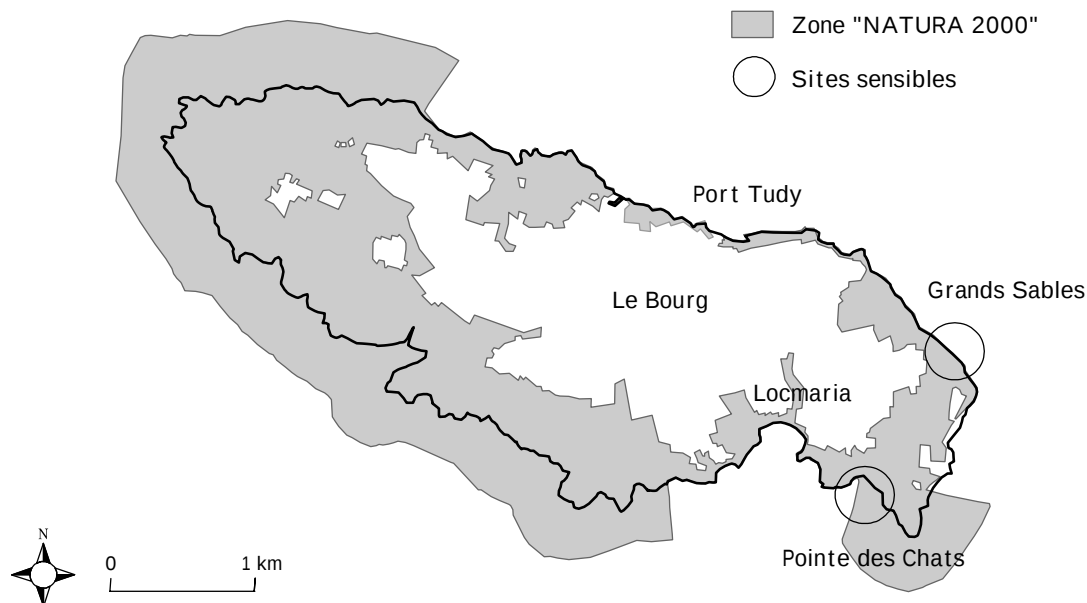
- Site classé
- Réserve naturelle
- Réserve de chasse maritime
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Grands Sables :

- Domaine Public Maritime

Propriétaire : Commune de Groix

❑ **Localisation de la zone concernée :**



□ **Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :**

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement

□ **Actions :**



Pour toute intervention sur la réserve naturelle, il est nécessaire d'avoir l'accord du comité consultatif.

a) Restaurer les milieux dunaires :

- Pointe des Chats : Canalisation de la fréquentation avec la mise en place de poteaux le long du sentier côtier, au-dessus de la dune, entre les deux accès à la plage, situés aux extrémités et/ou valorisation des deux accès (matérialisation avec des ganivelles). Mise en place d'un pose-vélos au niveau de l'aire de stationnement (aménagements légers entre les plots existants). A moyen terme : fermeture du sentier côtier et utilisation du chemin empierré, en arrière du site.
- Au niveau des Grands Sables : En raison du déplacement constant de la plage, la mise en place d'aménagements fixes semble difficile. Canalisation de la fréquentation au niveau de l'accès Est, en période estivale (grillage alvéolaire ou lattes de bois) ; valorisation des deux autres accès, plus à l'ouest. Déplacement du club nautique, hors habitats d'intérêt communautaire, plus à l'ouest.

b) Informers les usagers (cf. Fiche action 10) :

Utilisation des journaux locaux + exposition à la gare maritime Mise en place de panneaux explicatifs à l'entrée des sites, au niveau des différents accès (justification des aménagements, préservation des milieux dunaires, présence d'espèces d'intérêt patrimonial, déplacement de la plage des Grands Sables...).

c) Maintenir les populations de Gravelot à collier interrompu :

Au niveau de la pointe des Chats et de la plage des Grands Sables : Avancer l'arrêté municipal interdisant les chiens sur les plages au début du mois d'avril (= début de la période de nidification). Suivis + Communication.

d) Maintenir les populations de Nébrie des Sables :

Au niveau de la plage des Grands Sables : Suivis + Communication.

e) Suivis scientifiques :

Cf. Partie VI du DOCOB.

❑ **Calendrier prévisionnel :**

PC = Pointe des Chats ; GS = Grands Sables.

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Mise en défens - PC	✓					
Canalisation de la fréquentation - GS	En période estivale	En période estivale	En période estivale	En période estivale	En période estivale	En période estivale
Communication/suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

❑ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Mise en défens PC + Canalisation de la fréquentation GS + Suivis scientifiques	3 100 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		4 400 à 6200

❑ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)

- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs